Enquête autour d’un viol entre élèves de maternelle à Paris (13ème) : la directrice de l’établissement aurait déconseillé aux parents de porter plainte.

10/10/2018 à 22h01

Les parents d’une fillette âgée de 4 ans, scolarisée dans le XIIIe arrondissement de Paris, ont déposé une «main courante» auprès du commissariat.

Sur le fond, les faits sont graves, dérangeants, mais sur la forme, rien ne dit qu’ils pourraient être matérialisés juridiquement. Encore moins qu’ils donneront lieu à des poursuites. Et pour cause. Cette affaire de « viol en réunion », dont vient d’être saisie la brigade des mineurs de Paris, implique des enfants âgés de… 4 ans seulement, scolarisés en moyenne section de maternelle. On est donc là aux confins du droit, et de l’éducation.

Les faits ont éclaté au grand jour en début de semaine, lorsqu’une personne s’est rendue au commissariat du XIIIe arrondissement pour y déposer une « main courante. » D’après ses dires, une fillette de 4 ans a été victime de « viol ». Des faits qui remonteraient à mi-septembre, et auraient eu

lieu dans la cour d’une école maternelle du même arrondissement, où est scolarisée la fillette. Celle-ci aurait été isolée par trois camarades sous une structure de jeu, lesquels lui auraient retiré ses vêtements avant de pratiquer une « pénétration digitale ».

Le même type de faits aurait eu lieu à deux reprises, au cours de l’année scolaire précédente. La fillette aurait alors été victime de deux autres camarades. Avertie de ce qu’il se serait produit mi-septembre, la directrice de l’établissement aurait déconseillé aux parents de porter plainte.

www.leparisien.fr

(Merci à Oreliane)